

**POINT SUPPLEMENTAIRE N°1 / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SOUTENIR
L'AIDE D'URGENCE AUX POPULATIONS DU HAUT-KARABAKH**

M. LIEVRE, 1^{er} adjoint au maire, présente l'objet de la délibération.

Le 27 septembre 2020, les forces militaires d'Azerbaïdjan soutenues par la Turquie ont lancé une opération militaire sur le Haut-Karabakh (également connu sous le nom d'Artsakh). Les autorités de cette enclave de 150 000 habitants, soutenues par l'Arménie, ont dû donner l'ordre d'évacuation des familles, vidant la région de 60% de sa population.

La ville de Chaville, qui a toujours soutenu le peuple arménien et entretient de longue date des liens d'amitié avec l'Arménie, souhaite témoigner de son soutien à ce pays ami.

Pour participer à l'élan de solidarité en faveur des populations de l'Artsakh, la Ville propose d'allouer une subvention d'un montant équivalent à 0,5 € par Chavillois, soit 10 260 € en faveur du Fonds Arménien Mondial représenté par le Fonds Arménien de France.

A l'unanimité, le Conseil municipal (vote n°9 – délibération n°DEL01_2019_0147) :

ATTRIBUE une subvention de 10 260 euros au Fonds Arménien Mondial représenté par le Fonds Arménien de France.

Il est précisé que les dépenses correspondantes sont imputées au budget 2020 de la Ville au compte 6574.

**POINT SUPPLEMENTAIRE N°2 / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SOUTENIR
LES COMMUNES SINISTREES DES ALPES-MARITIMES**

M. LIEVRE, 1^{er} adjoint au maire, présente l'objet de la délibération.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre, la tempête Alex a provoqué un événement climatique d'une exceptionnelle gravité, provoquant des dégâts importants dans plusieurs localités des Alpes-Maritimes. Le bilan est très lourd : au moins 7 morts dans les Alpes-Maritimes, 9 personnes disparues, une centaine de maisons endommagées, voire complètement détruites des ponts et des routes emportées, notamment dans les vallées de la Vésubie, de la Tinée et de la Roya. Le montant des dégâts est estimé à 1,71 milliards d'euros.

Pour répondre aux appels à la solidarité, relayés par l'AMD92 et la Métropole du Grand Paris, la ville de Chaville souhaite proposer l'octroi d'une subvention de 10 260 €, correspondant à 0,50 euro par habitant.

A l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil municipal (vote n°10 – délibération n°DEL01_2019_0148) :

ATTRIBUE une subvention de 10 260 euros au fonds dédié « Solidarité sinistrés tempête Alex » de l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes Maritimes.

Il est précisé que les dépenses correspondantes sont imputées au budget 2020 de la Ville au compte 6574.



VILLE DE
CHAVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020 A 18h30 SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE LIEVRE, 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

L'an deux mille vingt, le Conseil municipal, a été légalement convoqué le vingt-sept octobre à se réunir le deux novembre à dix-huit heures trente minutes, dans la salle Louvois de l'Atrium de Chaville.

En raison de la crise sanitaire et des récentes mesures édictées dans le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 et en application de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, une nouvelle convocation a été adressée au Conseil municipal le trente octobre deux mille vingt afin que celui-ci puisse se réunir dans un lieu permettant une aération régulière.

Le Conseil municipal s'est ainsi assemblé le deux novembre à dix-huit heures trente-deux minutes au gymnase Halimi sis 23, rue de la Fontaine Henri IV à Chaville, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEVRE, 1^{er} adjoint au maire.

Sur l'exposé de Monsieur LIEVRE, dès l'ouverture de la séance, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur cette urgence et a accepté d'examiner l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

M. LIEVRE propose de désigner le plus jeune des conseillers présents, Mme NICODEME-SARADJIAN comme secrétaire de séance. En l'absence d'autres candidats, et considérant l'accord unanime des élus de procéder à la désignation du secrétaire de séance à main levée, Mme NICODEME-SARADJIAN procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Présents au début de la séance :

M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BÈS, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. GIRONDOT, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, Mme COSTE, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

M. GUILLET, a donné procuration à M. LIEVRE
Mme FOURNIER, a donné procuration à M. PANISSAL
M. FEGHALI, a donné procuration à Mme PRADET
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à M. GIRONDOT
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. DENUIT

Arrivés en cours de séance :

M. ANTONIO, 18h38, avant l'examen du projet de délibération n°DEL01_2020_0143
M. BESANÇON, 18h39, avant l'examen du projet de délibération n°DEL01_2020_0143

**POINT SUPPLEMENTAIRE N°1 / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SOUTENIR
L'AIDE D'URGENCE AUX POPULATIONS DU HAUT-KARABAKH**

M. LIEVRE, 1^{er} adjoint au maire, présente l'objet de la délibération.

Le 27 septembre 2020, les forces militaires d'Azerbaïdjan soutenues par la Turquie ont lancé une opération militaire sur le Haut-Karabakh (également connu sous le nom d'Artsakh). Les autorités de cette enclave de 150 000 habitants, soutenues par l'Arménie, ont dû donner l'ordre d'évacuation des familles, vidant la région de 60% de sa population.

La ville de Chaville, qui a toujours soutenu le peuple arménien et entretient de longue date des liens d'amitié avec l'Arménie, souhaite témoigner de son soutien à ce pays ami.

Pour participer à l'élan de solidarité en faveur des populations de l'Artsakh, la Ville propose d'allouer une subvention d'un montant équivalent à 0,5 € par Chavillois, soit 10 260 € en faveur du Fonds Arménien Mondial représenté par le Fonds Arménien de France.

MME NICODEME-SARADJIAN indique ne pas prendre souvent la parole en Conseil municipal, mais les circonstances géopolitiques actuelles font qu'elle ressent le besoin de partager avec ses collègues élus ce qui la préoccupe depuis le 27 septembre dernier, car depuis ce jour, elle et ses amis vivent avec leur tête dans la guerre et leur cœur à l'Est.

Depuis le 27 septembre dernier, le conflit entre l'Azerbaïdjan et les Arméniens de l'Artsakh embrase le Caucase du Sud autour de l'enclave de l'Artsakh, avec comme épice centre sa capitale : Stepanakert. Ce conflit entre les Arméniens de l'Artsakh et l'Azerbaïdjan peut paraître loin, mais en réalité, les ramifications de ce conflit peuvent demain arriver dans la Méditerranée et à quelques kilomètres de Chaville ; elle expliquera pourquoi, mais avant cela, un bref rappel géographique et historique ; une carte fournie sur table illustre ses propos.

L'Artsakh, nom arménien du Haut-Karabakh, est une enclave située entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Les Arméniens y vivent depuis l'Antiquité, sa population est à 95 % arménienne. Les Arméniens ont été les premiers à adopter officiellement le christianisme comme religion d'État, dès 301, et ont été victimes d'un terrible génocide qui a vu il y a environ un siècle l'extermination de près de 2 millions d'humains, hommes, femmes, enfants, par les Turcs de l'Empire ottoman.

En 1921, le bureau caucasien du Comité central du parti bolchevik, composé de sept membres sous la supervision de Staline, après avoir voté à quatre voix à trois en faveur d'un rattachement à l'Arménie, finalement, décide de revenir sur cette première décision et du rattachement de cette enclave à la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan. En 1923, cette enclave devient une République autogérée. La situation n'évolue pas jusqu'en 1988, où la région autonome s'autoproclame le 20 février 1988 comme République socialiste soviétique à part entière, à égalité avec l'Arménie et l'Azerbaïdjan. C'est le début du conflit, d'abord marqué par plusieurs pogroms anti-Arméniens, dont le plus connu est celui de Soumgaït, près de Bakou.

La dislocation de l'URSS en 1991 entraîne l'indépendance de fait de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie. L'Assemblée nationale de cette République proclame l'indépendance du pays le 2 septembre 1991, confirmée par référendum le 10 décembre 1991 avec une écrasante majorité de « oui ».

Le 20 février 2017, un référendum entraîne une présidentialisation du régime. Le pays devient la République de l'Artsakh, avec un Président, un Parlement et un Gouvernement. Sa reconnaissance internationale reste à établir, mais sa volonté de faire partie un jour de l'Arménie est toujours aussi inébranlable.

Depuis le 27 septembre 2020, l'Azerbaïdjan a déclaré la guerre aux Arméniens de l'Artsakh, reprenant un conflit qui était gelé depuis presque 30 ans. Depuis le 27 septembre dernier, en pleine deuxième vague de la Covid-19, l'Azerbaïdjan, soutenu par la Turquie, l'Iran et des mercenaires djihadistes, lance un véritable « Blitzkrieg » contre l'Artsakh. Ces mercenaires sont recrutés par centaines de milliers en Libye, en Syrie, et envoyés en Azerbaïdjan pour combattre contre les forces arméniennes.

La Russie, elle, soutient l'Arménie et les Arméniens, des soutiens qui font craindre une internationalisation du conflit.

Aujourd'hui, les Arméniens de l'Artsakh ont besoin de la France. Aujourd'hui encore, le conflit a vu la destruction de l'hôpital maternel et infantile arménien de Stepanakert, capitale de l'Artsakh, par l'aviation azerbaïdjanaise. De plus, la Turquie met à la disposition des Azéris ses appareils aériens, sa force aérienne de combat, une partie de ses équipements en drones de combat, pour pouvoir contribuer, aider l'Azerbaïdjan à écraser ceux qui, pour les plans néo-impérialistes de M. ERDOGAN, sont juste une épine dans son pied, c'est-à-dire l'Arménie.

L'Arménie et l'Artsakh sont situés entre la Turquie et les peuples turciques d'Asie centrale, dont l'Azerbaïdjan est le premier partenaire quand on regarde à l'Est de la Turquie, ce qui signifie que l'objectif stratégique militaire de la Turquie dans cette affaire et de réussir à couper l'Arménie par un corridor direct pour pouvoir rejoindre l'Azerbaïdjan et, depuis l'Azerbaïdjan, l'Asie centrale, mais la Turquie ne se contente pas d'agir à son Est. Cinq, pas moins, c'est le nombre de fronts sur lesquels le Président turc, M. ERDOGAN, intervient plus ou moins les armes à la main : l'Artsakh, la Syrie, la Libye, Chypre et la mer Égée ; où s'arrêtera la Turquie de M. ERDOGAN si la France d'aujourd'hui ne se lève pas pour l'arrêter, la Turquie de M. ERDOGAN, qui est un membre de l'OTAN, qui est censée être son partenaire et son alliée dans toutes les décisions stratégiques dans lesquelles la France est impliquée et dans lesquels l'Europe est impliquée ?

Il y a eu deux tentatives de cessez-le-feu humanitaires amenés par la Russie avec l'aide de la France, et MME NICODEME-SARADJIAN lui en est très reconnaissante, les 10 et 17 octobre. Ces cessez-le-feu militaires devaient servir à pouvoir se restituer les corps et les prisonniers de guerre ; ils n'ont pas été appliqués. L'Azerbaïdjan n'a pas d'intérêt à récupérer les corps, car ce sont des corps de mercenaires, donc cela leur est presque égal. Ce n'est pas le cas pour les Arméniens qui ont perdu 404 soldats pour un pays de 3 millions d'habitants ; chacun de ces soldats est une perte irréparable. M. ERDOGAN ne cache pas son ambition, il le dit : « *Nous finirons le travail commencé par nos grands-parents il y a 100 ans* ».

C'est un moment où il ne faut pas se dérober par rapport à ses responsabilités d'élu, il faut prendre parti, des gens sont attaqués, une population est attaquée. La population a besoin des Chavillois ; c'est un dû envers les familles qui sont là-bas, vis-à-vis de ce qui a été l'histoire de l'Arménie, envers les familles arméniennes qui vivent à Chaville ; ils n'ont pas courbé la tête quand la France avait besoin d'eux. C'est un moment où la Ville doit répondre à l'échelle de ses possibilités.

Pour mémoire, la ville de Chaville compte une importante communauté arménienne depuis les années vingt à la suite du génocide perpétré par la Turquie et a toujours été à l'avant-garde pour défendre cette cause. Une église apostolique, ainsi que deux monuments à la mémoire des martyrs arméniens de 1915 sont érigés dans la ville. L'histoire de Chaville est ainsi marquée depuis un siècle par l'attachement de la municipalité à la cause arménienne.

Dans ce contexte, le Conseil municipal de ce jour appelle les élus à voter une délibération tendant vers l'octroi d'une aide d'urgence exceptionnelle de 10 260 € en faveur du Fonds arménien mondial représenté par le Fonds arménien de France.

M. BESANÇON estime que le témoignage de MME NICODEME-SARADJIAN en dit bien plus que la délibération, chacun mesure la folie qui est en train de se passer dans ce coin du monde. Une chose est certaine : elle peut compter sur le soutien indéfectible du groupe « Vivons Chaville » pour participer à la solidarité. Il peut, en revanche, un peu moins se positionner quant à la problématique géostratégique à ce jour tel qu'il est constitué aujourd'hui au Conseil municipal.

M. BESANÇON précise que le Fonds arménien mondial vers lequel cette délibération est fléchée vise à construire et à rénover les infrastructures, par exemple un hôpital ; il lui semble très important de le préciser. Il espère que Chaville contribuera, à travers cette modeste somme, à rénover ces infrastructures le jour où tout sera plus calme. Quant au Fonds arménien de France, il s'agit d'une association humanitaire apolitique. La Ville peut compter sur le soutien indéfectible des élus de l'Opposition envers ces deux Fonds, arménien mondial et arménien de France, pour que les populations soient quelque peu soulagées dans un contexte géopolitique affolant.

M. LIEVRE demande si d'autres membres du Conseil municipal souhaitent intervenir. La délibération est adoptée.

A l'unanimité, le Conseil municipal (vote n°9 – délibération n°DEL01_2019_0147) :

ATTRIBUE une subvention de 10 260 euros au Fonds Arménien Mondial représenté par le Fonds Arménien de France.

Il est précisé que les dépenses correspondantes sont imputées au budget 2020 de la Ville au compte 6574.

POINT SUPPLEMENTAIRE N°2 / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SOUTENIR LES COMMUNES SINISTREES DES ALPES-MARITIMES

M. LIEVRE, 1^{er} adjoint au maire, présente l'objet de la délibération.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre, la tempête Alex a provoqué un événement climatique d'une exceptionnelle gravité, provoquant des dégâts importants dans plusieurs localités des Alpes-Maritimes. Le bilan est très lourd : au moins 7 morts dans les Alpes-Maritimes, 9 personnes disparues, une centaine de maisons endommagées, voire complètement détruites des ponts et des routes emportées, notamment dans les vallées de la Vésubie, de la Tinée et de la Roya. Le montant des dégâts est estimé à 1,71 milliards d'euros.

Pour répondre aux appels à la solidarité, relayés par l'AMD92 et la Métropole du Grand Paris, la ville de Chaville souhaite proposer l'octroi d'une subvention de 10 260 €, correspondant à 0,50 euro par habitant.

M. GIRONDOT rappelle que le vendredi 2 octobre, il est tombé environ 300 litres/m² d'eau, ce qui a conduit à une inondation le 6 octobre, avec les conséquences rappelées par M. LIEVRE. Les élus chavillois doivent se montrer solidaires quand des catastrophes touchent des concitoyens, il n'est pas possible de rester insensible. Cependant, dans le même temps, ils doivent se demander quelles sont les conditions requises pour que l'aide porte réellement ses fruits. Ils sont dépositaires de l'argent public, l'argent des Chavillois, et doivent s'assurer que cet argent est aussi bien utilisé que ce qu'ils demandent aux services de la Mairie. Les conditions qui font que cet argent peut être utile sont les suivantes :

- premièrement, la notion d'urgence ; quand il se passe quelque chose, il faut pouvoir réagir parfois très vite et un certain nombre de structures ont plus de facilités à réagir rapidement que les collectivités ;
- deuxièmement, l'identification des besoins ; le don doit correspondre réellement à un besoin identifié sur lequel il est possible d'agir ;
- troisièmement, le suivi du don ; les élus doivent savoir ce qui a été fait avec le don ;

M. GIRONDOT a choisi d'intervenir sur cette délibération et non sur la précédente, parce que quand il se passe un événement en France, la France est un pays où il existe des structures d'aide, un certain nombre de collectivités sont déjà intervenues, le sujet est donc différent.

La catastrophe s'étant produite il y a un mois, sachant qu'il y a environ une inondation mortelle en France par an en moyenne sur les 200 dernières années, il s'interroge sur les règles qui régiront les subventions que Chaville donnera.

M. GIRONDOT s'abstiendra sur cette délibération ; il ne veut pas voter contre, car il ne lui semble pas possible de voter contre une aide à des concitoyens dans le besoin, mais il souhaite qu'une réflexion soit menée sur les modalités et bonnes pratiques à mettre en œuvre pour faire des dons qui engagent ses concitoyens chavillois.